

Tirer profit de la modernisation de l'échange de chèques

La généralisation de l'image chèque ne suffira pas à réaliser des économies. Tout dépendra du système de traitement qui sera retenu par les différents réseaux bancaires. En tout état de cause, l'image chèque ne supprime pas toutes les manipulations des vignettes.

Gérard Becat
Directeur général exploitation
SVP Transports

■ La question de l'avenir du chèque a régulièrement été posée ces dernières années. Avec le développement des cartes bancaires et des moyens de paiement électroniques, le chèque paraissait appartenir à une ère révolue. Dans les faits, nous constatons peu à peu que l'évolution n'est pas aussi claire et que le chèque est un instrument de paiement avec lequel il faudra compter encore longtemps.

La disparition du chèque n'est pas programmée

Sa disparition n'est pas programmée, tout simplement parce qu'il existe, dans toutes les économies, une forte inertie dans le choix des moyens de paiement privilégiés. L'arrivée d'outils de transactions plus rapides et plus performants ne se substitue jamais totalement aux anciens instruments, qui ont tendance à perdurer. À cela s'ajoute une réalité culturelle qui avait été trop vite oubliée : le moyen de paiement dominant varie entre pays européens. Il n'y a donc pas d'instruments propres aux pays en voie de développement et d'autres instruments qui caractériseraient les économies avancées. C'est ainsi, par exemple, que les Allemands affichent, depuis des décennies, une forte préférence pour les paiements par virements, et les Américains pour les paiements par chèques. En France, la part relative des opérations par chèques, diminue mais, en valeur absolue, le nombre de chèques émis est stable, et même en légère aug-

mentation (4,8 milliards en 1999 contre 4,6 milliards en 1997). L'outil est donc encore largement plébiscité par les Français et il est à ce titre impératif de réussir la modernisation de son utilisation.

Une opportunité de modernisation sans précédent

En effet, ce n'est pas le chèque lui-même qui serait devenu moins utile, mais bien les méthodes de compensation entre les banques qui sont longtemps demeurées très archaïques. Les réseaux bancaires peuvent aujourd'hui saisir une opportunité de modernisation sans précédent : la généralisation de l'utilisation de l'image chèque.

L'image chèque correspond à l'ensemble des données informatiques figurant en caractères CMC7, au bas du chèque complété du montant. Cette ligne de chiffres permet ainsi d'identifier chaque chèque, son émetteur et son montant. Les professionnels se sont entendus pour rendre l'utilisation de l'image chèque (EIC) obligatoire dans les procédures de compensation, pour les montants inférieurs à 5 000 euros, depuis le 18 juin 2001. C'est un véritable tournant, qui fait pénétrer les banques dans l'ère de la compensation électronique. Il suffira désormais, pour procéder à la compensation, d'échanger ces données informatiques, sur le SIT.

Les gains théoriques sont évidents : puisque l'usage massif du chèque est appelé à perdurer en France, les banques

pourront réaliser des économies de traitement très importantes. L'échange électronique se substitue à l'échange physique.

Dans la réalité, ces gains ne surviendront pas automatiquement. Il ne faut pas croire que la simple généralisation de l'image chèque suffira, comme par miracle, à réaliser des économies. Tout dépendra en fait du système de traitement qui sera retenu par les différents réseaux bancaires. Choisir le système optimal de traitement de l'image chèque : voilà donc, aujourd'hui, le défi critique auquel les banques sont confrontées.

Choisir le système optimal de traitement de l'image chèque

Pour échanger efficacement des images chèques, trois modèles sont possibles :

- première hypothèse : la banque centralise le traitement des images chèques. Tous les chèques doivent alors être collectés dans les agences du réseau puis transportés vers ce centre de traitement électronique ;
- au contraire, la banque équipe la totalité de ses agences de matériels de traitement des images chèques. Les personnels disposent alors de scanners qui leur permettent, sur place, de saisir les données informatiques caractérisant les chèques. Cette solution, apparemment séduisante puisqu'elle évite la collecte et la centralisation, n'est pas nécessairement intéressante pour tous les réseaux. Sa pertinence dépend d'une série de

facteurs : le nombre d'agences, le profil des clients et le montant de leurs chèques, le personnel disponible et sa qualification, etc. ;

- hypothèse intermédiaire : la banque équipe une partie de ses agences, et adopte un modèle centralisé pour le reste du réseau.

Les manipulations et l'échange physique perdurent

Il est frappant de constater que, dans ces trois cas de figure, les chèques doivent, à un moment ou à un autre, être déplacés entre des lieux, acheminés, stockés. Les manipulations et l'échange physique perdurent et peuvent constituer autant de goulets d'étranglement qui freineront tout gain de productivité.

«Grâce au traitement électronique, l'inévitable ramassage des chèques dans les agences n'est plus soumis aux mêmes délais.»

L'image chèque peut ne rien changer aux problématiques logistiques puisqu'elle ne supprime pas le transport des chèques mais elle peut, en allégeant les contraintes qui pèsent sur cette acti-

tivité, en réduire le coût. Pour y parvenir, les réseaux bancaires ont besoin de coopérer et de s'entendre.

Une nécessaire coopération entre banques

L'actuel système de compensation a poussé chaque réseau à s'organiser séparément et à fixer son propre système de contraintes. C'est précisément ce que peut changer l'image chèque et la mise en œuvre de l'EIC, notamment parce qu'elle permet d'assouplir les impératifs d'horaires pesant sur les banques. Grâce au traitement électronique, l'inévitable ramassage des chèques dans les agences n'est plus soumis aux mêmes délais. Les banques ont donc intérêt à se mettre d'accord pour organiser ensemble cette collecte des documents papiers. Aujourd'hui par exemple, dans des zones à forte concentration d'agences – l'avenue des Champs-Élysées par exemple – il faut autant d'équipes de transporteurs qu'il y a de banques pour ramasser chèques et courriers dans les créneaux horaires déterminés par chaque réseau. Demain, grâce au traitement électronique, les contraintes seront assouplies et une seule équipe peut éventuellement suffire pour collecter en un temps réduit les documents de toutes les banques de l'avenue. Cet exemple montre comment, en coopérant, les banques peuvent réduire significativement les coûts logistiques et tirer véritablement profit de la généralisation de l'image chèque. ●